

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SABIN, Maire.

Date de convocation : 25 janvier 2018

	EMARGEMENTS PRESENCE	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS NON EXCUSES
SABIN Jacques			
BUCHOT André			
FRÉTIGNÉ Cécile			
CORNILLE Alain			
CHAMPIOT Daniel			
BERTHELOT Annie			
FORET Jeannine			
MONTAUBAN Éric			
LAINÉ Guillaume			
BOUTRUCHE Alexia			
LOZANO Nathalie			
GABILLARD Arnaud	Donne procuration à André BUCHOT	X	
LANDAIS Jonathan			
MEIGNAN Élodie			

Mme FRÉTIGNÉ a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Bassin de l'Ouette : enquête publique
- Demande de la subvention « Pacte Régional pour la Ruralité » pour la salle de sports
- Demande de la subvention « Amende de Police » pour les aménagements de sécurité
- PLUi : inventaire des haies et identification des bâtiments pouvant faire l'objet de changement de destination
- Questions diverses

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 11 décembre 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 – BASSIN DE L'OUETTE – ENQUÊTE PUBLIQUE

DCM N° 2018-01

Monsieur Le Maire donne connaissance du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et l'autorisation unique au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités en application des articles L.214-1 à L.214-6 et R.214-1 du code de l'environnement, demandées par la syndicat de bassin de l'Ouette pour la restauration et l'entretien de la rivière Ouette et ses affluents.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **N'émet** aucune observation particulière.

2 – DEMANDE DE LA SUBVENTION « PACTE RÉGIONAL POUR LA RURALITÉ POUR LA SALLE DE SPORTS »

DCM N° 2018-02

Monsieur le Maire informe que le dossier de réhabilitation et d'agrandissement de la salle de sports peut être présenté à la région dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité, au titre du Fonds Régional de Développement des Communes, pour un taux d'intervention de 10 % du coût HT du projet.

Le montant des travaux et d'études est estimé à 653 000 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Adopte** le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la salle de sports ;
- **Décide** de solliciter le Pacte Régional Pour la Ruralité – programme du Fonds régional de développement des Communes, au taux de 10 % (plafonné à 50 000 € HT) du coût HT des travaux prévus.
- **Précise** que ces dépenses sont inscrites au Budget de l'exercice 2018
- **Précise** que les travaux seront financés de la manière suivante :

○ Estimation des travaux	653 000.00 € HT
○ Région	50 000.00 €
○ Subvention DETR 2016 (obtenu)	60 000.00 €
○ Subvention DETR 2017 (sollicité)	135 000 .00 €
○ Fonds de concours (obtenu) CCPMG	25 000.00 €
○ Conseil départemental (obtenu)	22 950.00 €
○ Ministère de l'Intérieur (obtenu)	5 000.00 €
○ Autofinancement	355 050.00 €
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

3 – DEMANDE DE LA SUBVENTION : AMENDE DE POLICE

DCM N° 2018-03

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de sécurité (plateaux surélevés) peuvent faire l'objet d'un financement de la subvention du Conseil départemental « Amende de Police » sur l'exercice 2018. Le montant des travaux est estimé à 65 518.00 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** de solliciter le bénéfice de la subvention Amende de Police, au taux de 25 % du montant HT des travaux prévus.
- **Précise** que ces dépenses seront inscrites au Budget de l'exercice 2018
- **Précise** que les travaux seront financés de la manière suivante :

○ Estimation des travaux :	65 518.00 € HT
○ Subvention Amende de police :	10 000.00 €
○ Autofinancement et emprunt :	55 518.00 €
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La séance est levée à 22h00.